



**Bureau International pour le Respect
Des Droits de l'Homme au Sahara Occidental**
**Oficina Internacional para el Respeto de
Los Derechos Humanos en el Sahara Occidental**
**International Bureau for the Respect of
Human Rights in Western Sahara**

Unité de la Société Civile, OHCHR
Mme Laura Dolci-Kanaan,
NGO Liaison Officer

Genève, le 14 novembre 2007.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'Examen Périodique Universel du Conseil des Droits de l'Homme, nous nous permettons de vous soumettre brièvement des informations sur la situation des droits de l'homme au Sahara Occidental occupé par le Maroc, cet Etat devant être examiné lors de la première session de l'EPU.

Notre organisation qui travaille sur le dossier des droits humains au Sahara Occidental depuis 1993 est très préoccupée par la situation actuelle et regrette fortement qu'un Etat membre du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU continue de violer depuis 1975 les droits du peuple sahraoui.

Vous trouverez ci-après quelques éléments reflétant ces violations et nous espérons qu'ils seront pris en compte par l'EPU.

Vous remerciant de la suite que vous voudrez bien donner à notre communication, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre Haute considération.

Christian Viret
Président

Case Postale 474 1211 GENEVE 4 (SUISSE)
Tél. et fax : ++41.22.320.65.50 E-mail : birdhso@birdhso.org
Compte de Chèque Postal: CCP 12-12461-0
Compte bancaire : Union de Banques Suisse 279-C3117839.0 1205 GENEVE

Les violations des droits de l'homme commises par les autorités marocaines à l'encontre de la population civile sahraouie Genève, Novembre 2007

Ces derniers mois, le Maroc a profité que les regards étaient tournés vers la table des négociations entre sa délégation et celle du Front Polisario pour intensifier ses mesures répressives contre la population sahraouie des territoires occupés. Toutes les manifestations, le plus souvent à l'initiative des jeunes, pour réclamer l'autodétermination et l'indépendance sont violemment réprimées par les forces d'occupation. Arrestations, emprisonnements, enlèvements, tortures, maisons dévastées sont le lot quotidien des Sahraouis. On assiste même au retour des "disparitions forcées": depuis des mois, quinze jeunes ont disparu et leurs parents sont sans nouvelles. Cet été, le nombre de prisonniers politiques sahraouis a doublé et les procès se multiplient contre les défenseurs des droits de l'homme. Leur seul tort était de revendiquer le retrait de l'occupation marocaine et l'autodétermination du peuple sahraoui en manifestant pacifiquement sur la voie publique ou de distribuer des tracts pour le boycott des élections législatives jugées illégales dans un territoire sous occupation coloniale. Les nombreuses associations créées par la société civile sahraouie contre les violations des droits de l'homme, pour le respect du droit à l'autodétermination et pour la protection des ressources naturelles sont interdites. C'est ainsi que les autorités d'occupation ont interdit au "Collectif des défenseurs sahraouis des droits de l'homme" (CODESA) de tenir son congrès constitutif à El Aaiun le 7 octobre. Le pouvoir marocain maintient un véritable huis clos sur le Sahara occidental occupé en empêchant ou en refoulant des délégations d'observateurs ou de journalistes.

Nous ne citerons ici que des exemples de violations des droits de l'homme. En annexe, un document plus complet datant de décembre 2006 reprend l'historique de ces violations :

LA DISPARITION FORCEE

Depuis le 31 octobre 1975, date de l'invasion du territoire du Sahara Occidental, des milliers de civils sahraouis, hommes, femmes, enfants, vieillards, ont été victimes d'une politique délibérée de disparition forcée. Le sort de plus de 500 d'entre eux n'est aujourd'hui pas encore éclairci. Les survivants des bagnes secrets, libérés quelques temps avant le cessez-le-feu de 1991 n'ont toujours pas obtenu réparation pour les 10 ou 15 ans de leur vie passés en disparition forcée. Le Maroc continue de nier l'existence de disparus sahraouis, malgré l'établissement de listes des différentes associations de défense des droits de l'homme, dont Amnesty International.

Et, ce qui est plus inquiétant, alors que ces dernières années des cas de disparitions forcées prolongées n'avaient plus été rapportées, depuis décembre 2005, un groupe de 15 jeunes sahraouis qui avait l'intention de fuir en bateau vers les Iles Canaries, est porté disparu. Les derniers contacts téléphoniques avec leurs familles indiquent qu'ils auraient été enlevés par des forces marocaines. Depuis lors, malgré de nombreuses démarches, leurs proches sont sans nouvelle. Il s'agit de **Ali salem Al fadil Moul dar, Sid Ahmed Mohamed Lakoiara, Sid ahmed abdelloidoud Alaalam, Mustapha Moulay Aaly Mohamed Fadel El youssfi, Ahmed Azmir, Said Laaroussi Krita, Laaroussi Mbarek Abdellahi Assoyeh, Sid Abraham El Mokhtar Mohamed Fadel El youssfi, Habib Allah Sidi mahmoud Mohamed Salem Lakhli, Abderrahmen Sidi Mahmoud Mohamed Salem Lakhli, Mohamed Adine Saleh Mohamed Alfadli Albaaiti, Assadik Sidi Ahmed Laaroussi Boutangiza, Khalihana Al Bachir Mohamed Ariss, Lahbib Al Bakai Ambirik Halab, Abdarrahim Assamlali.** (voir dossier joint.)

Il faut souligner que le Maroc a été parmi les premiers Etats à signer à Paris en février dernier la récente **Convention Internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées**

ATTEINTE A LA LIBERTE D'ASSOCIATION

Après l'interdiction en 2003 par les autorités marocaines de la Section Sahara du Forum Vérité et Justice, les défenseurs sahraouis des droits humains ont tenté de constituer de nouvelles associations pour poursuivre leur travail. A ce jour, l'Etat marocain refuse toujours de reconnaître l'ASVDH, ***L'Association sahraouie des victimes des violations graves des droits de l'homme commises par l'Etat du Maroc**

« L'Association sahraouie des victimes des violations graves des droits de l'homme commises par l'Etat du Maroc recueille et étudie les allégations actuelles de violations des droits humains par les autorités marocaines, tout en demandant justice pour les Sahraouis soumis à des disparitions forcées lors des décennies précédentes, comme Brahim Sabbar, et pour les familles des personnes qui restent portées disparues. Cependant, Brahim Sabbar, Ahmed Sbai et leurs collègues n'ont jamais pu enregistrer leur association, en raison d'obstacles à caractère politique.

Cette inquiétude a récemment été soulignée par une mission du Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations unies,

qui s'est rendue au Sahara occidental en mai 2006. Selon une fuite des conclusions de son rapport confidentiel, l'Association sahraouie en question avait été «effectivement empêchée de s'enregistrer auprès des autorités», et «selon des membres de cette association, les autorités compétentes ont refusé à plusieurs reprises d'accepter leur dossier et de leur remettre un reçu, paralysant ainsi le processus administratif.»

L'Association sahraouie conteste ce refus depuis environ deux ans. Lors des derniers développements de cette affaire, le 21 septembre 2006, un tribunal administratif a rejeté la décision des autorités locales de Laayoune de refuser un reçu à l'Association. Cependant, des responsables du ministère marocain de l'Intérieur ont déclaré à la mission des Nations unies qu'ils refuseraient d'autoriser toute association qui «remettrait en cause l'intégralité territoriale du Maroc», faisant manifestement allusion aux opinions des membres d'associations sahraouies similaires, en faveur de l'indépendance du Sahara occidental. »

(Amnesty International/Index AI : MDE 29/003/2007 (Public)
Bulletin n° : 024AI.5 février 2007)

D'autre part, le Congrès Constitutif du Collectif des Défenseurs Sahraouis des Droits de l'Homme (**CODESA**) a été empêché par les autorités marocaines le 7 octobre dernier comme le souligne leur communiqué : « **Les autorités marocaines confisquent la liberté d'expression en refusant au Collectif des Défenseurs Sahraouis des Droits de l'Homme (CODESA) de tenir son Congrès constitutif à El Aaiun / Sahara Occidental.** »

Ce Congrès n'a pu avoir lieu en raison des multiples entraves et embûches érigées par les autorités marocaines, et qui peuvent être énumérées comme suit :

1. Le refus des autorités marocaines à El Aaiun / Sahara Occidental, notamment le pacha de la ville et le caïd du 8ème arrondissement de recevoir la déclaration de la tenue du congrès constitutif sans motiver cette décision .
2. Les autorités marocaines exercent toutes sortes de pressions sur le propriétaire du local siège de la section de l'association marocaine des droits de l'homme a ELAaiun pour empêcher toute tentative de la tenue du congrès constitutif .
3. L'union locale de la confédération démocratique du travail (CDT) renonce a ses engagements antérieurs d'abriter ,dans ses locaux ,le congrès suite a la pression accentuée exercée par les autorités marocaines. »

LES PRISONNIERS POLITIQUES

Depuis mai 2005, une nouvelle vague de répression a été déclenchée contre la population sahraouie, et en particulier contre les défenseurs des droits humains. On compte aujourd'hui une cinquantaine de prisonniers politiques, et tous ceux qui ont été condamnés, l'ont été, comme cela a été rapporté par de nombreux observateurs étrangers, après des procès sommaires et inéquitables. Parmi eux nous citerons :

« **Brahim Sabbar**, secrétaire général de l'Association sahraouie des victimes des violations graves des droits de l'homme commises par l'État du Maroc, et bien connu d'Amnesty International pour son activité de militant de longue date des droits humains, est inculpé avec son collègue **Ahmed Sbai** d'appartenance à une association non autorisée et d'incitation à des activités contestataires violentes à l'encontre de l'administration marocaine du Sahara occidental.

Brahim Sabbar et Ahmed Sbai semblent être visés pour leur rôle dans la collecte et la diffusion d'informations sur les violations des droits humains au Sahara occidental, ainsi que pour leur défense publique du droit du peuple de ce territoire à l'autodétermination. Brahim Sabbar et Ahmed Sbai ont été arrêtés le 17 juin 2006 à un poste de contrôle de police, à l'entrée de Laayoune au Sahara occidental, alors qu'ils revenaient en voiture de la ville voisine de Boujdour, où ils déclarent avoir supervisé la création d'une branche de leur association. Peu avant, en mai 2006, leur association avait publié un rapport de 121 pages détaillant des dizaines d'allégations d'arrestations arbitraires, de torture et de mauvais traitements commis par les forces de sécurité marocaines lors des mois précédents.

Le procès précédent de Brahim Sabbar a eu lieu peu de temps après son arrestation. Il a été inculpé d'agression et de rébellion à un policier lors de son arrestation, mais a nié ces charges, soutenant que les policiers l'avaient en fait giflé, frappé à coups de pied et insulté. D'autres défenseurs sahraouis des droits humains ont signalé des mauvais traitements similaires, voire pires, lors d'arrestations ou d'interrogatoires. Brahim Sabbar a été condamné à deux ans de prison le 27 juin 2006. Lors de ce même procès, deux frères, Ahmed et Saleh Haddi, qui voyageaient avec Brahim Sabbar et Ahmed Sbai au moment de leur arrestation, ont été condamnés pour des chefs d'inculpation similaires, et se sont vu infliger une peine de trois ans de prison et d'un an de prison avec sursis, respectivement. Ces décisions ont été confirmées en appel, le 20 juillet 2006.

Amnesty International est préoccupée par un certain nombre d'éléments liés à l'équité de ce procès. En particulier, le tribunal a rejeté les requêtes des avocats de la défense qui souhaitaient convoquer et interroger des témoins, alors qu'il s'agit d'un élément crucial du droit de la défense. En outre, Brahim Sabbar a déclaré qu'il n'a jamais pu lire et vérifier l'exactitude du procès verbal de son interrogatoire par les policiers, en violation du droit marocain. »

Lors de ce second procès, il a été condamné, de même de Ahmed Sbai à un an de prison, peines augmentées en appel le 22.05.07 à un an et demi de prison.

M. Mohamed Tahlil:

Le défenseur des droits humains, président du Comité Local de la section de l'ASVDH à Boujdour et ex-détenu politique sahraoui, Mr. Mohamed TAHLIL, a comparu, hier mercredi 19 septembre 2007, devant la cour de premier degré, à El-Ayoune. Mr. TAHLIL a été chargé d'avoir mis le feu à des biens publics, constitution d'une bande criminelle et d'avoir brûlé un agent de la police. Ces accusations reflètent clairement les mauvaises intentions de l'Etat marocain envers ce défenseur des droits humains et aussi envers l'ASVDH. Mr. TAHLIL qui était en voyage et arrêté à la frontière, ainsi que la défense qui se compose de sept avocats et deux observateurs étrangers, se demandent comment et quand aurait-il pu commettre ce genre de crimes. La cour décidé de condamner le membre de l'ASVDH, Mr. TAHLIL a trois ans de prison ferme.

Nous rappelons que Mr. TAHLIL avait été arrêté, lundi 16 juillet 2007 à son retour de la Mauritanie, au poste de control sur la frontière Mauritanie – Sahara Occidental, et a avait été conduit au poste de police à Dakhla, après l'avoir tabassé et menotté devant le public sans aucun délit. Aussi, Mr. TAHLIL avait été arrêté mardi 17 avril 2007, à un point de control, à l'entrée de la ville d'El-Ayoune, par un groupe d'agent de police marocain, dont, Mr. Aziz (surnommé Touhima, officier de la police judiciaire) et Mr. ELKAMOURI (officier de la police judiciaire) avant de l'expulsé de la ville le 18 du même moi. Mr. TAHLI avait été Condamné, le 13 août 2005, condamné à 3 ans de prison ferme, cette peine qui avait été confirmé en appel le 25 janvier 2006, et libéré le 22 avril 2006. Il a également été détenus, torturé et abandonné dans le désert, à 50 kms de la ville de Boujdour, le 30 avril 2006. Le 11 août 2006, les autorités marocaines, à Boujdour, avaient refusé de lui octroyer son passeport. Le 11 octobre 2006, Mr. TAHLIL a été retenu et interrogé durant 4 heures à la frontière mauritanienne lors de son retour de Nouadhibou, puis arrêté une deuxième fois à 40 km de Dakhla. Il a été retenu au commissariat de police durant 24 heures, insulté et battu. Ses affaires personnelles, inclus un téléphone portable et 2000 dirhams ont été confisqués. (ASVDH).

D'autres sahraouis ont été condamnés ou arrêtés comme **Moustafa Tamek** (condamné à 8 ans de prison le 31.07.07), militant du CODESA, ou **El Uali Ameidane (CODESA)**, condamné le 17.04.07 à 5 ans de prison.

Tout récemment, **M. Sadick Boullahi** arrêté le 27 juillet 2007, retenu 2 jours au commissariat de la PJ à El Ayoun, inculpé de création d'une association non autorisée, libéré le 29.07.07, procès prévu le 11 octobre 2007, jugement le 1 er novembre.01.11.07 a été condamné par le tribunal de première instance d'El Ayoun à **6 mois de prison ferme et 5'000 DH** d'amende. [ASVDH]

Boullahi est père de deux enfants, membre du bureau exécutif de l'ASVDH, et rescapé du bagne secret Kalaat M'Gounat où il a passé 10 ans en compagnie de Mr. Brahim SABBAR. Mr. BOULLAHI s'est engagé dans la défense des droits de l'homme* et a dévoilé la vérité sur les crimes que l'Etat Marocain a commis au Sahara Occidental, depuis sa libération en 1991.

Au Maroc même, les défenseurs des droits de l'homme sont également victimes de la répression, en particulier les membres de l'AMDH (Association Marocaine des Droits de l'Homme). Ainsi, le 1^{er} mai 2007 : « les membres de l'AMDH ont participé massivement aux défilés traditionnels aux côtés des travailleurs et d'autres composantes de la société civile ; tout s'est passé normalement et de manière pacifique. Mais à la surprise générale, et à l'issue de ces manifestations, plusieurs militants appartenant à des organisations démocratiques diverses, mais tous membres de l'AMDH, ont été arrêtés notamment à Agadir au Sud (le 1er mai) et à Ksar El Kebir au nord du Maroc (entre le 3 et le 5 mai). Ceux d'Agadir ont fait l'objet de violence et de torture de la part de la police qui a procédé à leur arrestation devant le local de la centrale syndicale l'UMT(*) juste à la fin du défilé. Parmi les arrêtés, sept (2 à Agadir et 5 à Ksar El Kebir) ont été inculpés notamment pour « atteinte aux valeurs sacrées du Royaume ». La police, puis le procureur leur reprochent d'avoir scandé lors des défilés du 1er mai des slogans critiquant la monarchie et manquant de respect au roi. Les deux inculpés d'Agadir – Abderrahim Karrad, ouvrier agricole, membre dirigeant du Syndicat National des Ouvriers Agricoles UMT, et Mehdi Barbouchi, lycéen – ont été condamnés en 1ère instance et en appel à deux années de prison ferme et à une amende de 10000 dh chacun ; actuellement ils sont à la prison de Aït Melloul à quelques kilomètres au sud d'Agadir. Les cinq de Ksar El Kebir – Thami El Khayatti, président de l'Association Nationale des Diplômés Chômeurs du Maroc (ANDCM), Ahmed Kaatib, Oussama Benmassaoud, Youssef Reggab, tous diplômés enchômagés et Rabi Raïssouni, fonctionnaire municipal – ont été condamnés en 1ère instance à 3 années de prison ferme et à une amende de 10.000 dh chacun ; en appel la peine de prison a été relevée à quatre années ! » (AMDH)

LA TORTURE

Malgré le fait que l'Etat Marocain a signé et ratifié en 2006 la Convention Internationale contre la Torture, celle-ci continue d'être pratiquée de manière systématique dans les commissariats marocains. Certains détenus sont même décédés suite aux traitements inhumains infligés par la police marocaine. Nous citerons le cas de M. Hamdi Lambarki :

« Cas MAR 031105 **APPEL URGENT Exécution extra-judiciaire/Mauvais traitements**

Le Secrétariat international de l'OMCT requiert votre intervention URGENTE dans la situation suivante au Maroc.

Brève description des faits :

Le Secrétariat international de l'OMCT est vivement préoccupé par les informations qu'il a reçues au sujet des violences policières (torture, tabassage, arrestations) qui ont eu lieu à Laâyoune, provinces du Sahara Occidental, le 30 octobre 2005, suite à une manifestation nationaliste pacifique, et qui ont fait des dizaines de blessés et un mort.

Selon les informations envoyées par une source fiable, le 30 octobre 2005, vers 1h du matin, les membres des groupes urbains de sécurité (GUS) et des autres forces de sécurité marocaines, conduits par MM. Abd Errahim Bahja, Brahim Ben Sami et Ichi Abou Elhassan, ont réprimé dans la violence un rassemblement populaire en faveur de la cause sahraouie, à Laâyoune, après qu'un drapeau national sahraoui eut été brandi sur un immeuble de l'avenue Smara. Présent dans la foule, M. Hamdiould Salekould Mahjoub Lambarki, un jeune homme sahraoui de 31 ans, a été battu à mort par un groupe de 11 agents des GUS. Conduit dans un état critique à l'hôpital de Belmehdi à Laâyoune, où des soins lui auraient été refusés, personne n'a été autorisé à le voir, ni même ses proches. A 16 heures, la mort officielle de M. Hamdi Lambarki a été déclarée. »

Un autre cas est celui de **Salek Sid Ahmed Yahdih Elmamoune Saaidi**, « Le 29 Mai 2006, les autorités marocaines, représentées par les agents de la police judiciaire, ont arrêté le jeune sahraoui, Salek Sid Ahmed Yahdih Elmamoune Saaidi, né en 1986 et qui souffre de handicap au niveau de ses membres inférieurs, alors qu'il dressait le drapeau national sahraoui, au quartier Skikima vers 1 :30 du matin, et l'ont conduit au commissariat où il sera brûlé après avoir mis sur son corps une matière inflammable, une heure après son arrestation.

La victime a déclaré à certaines personnes qui ont pu le voir dans les premières heures de son transfert à l'hôpital Belmehdi, El-Ayoune, que parmi les responsables de ce qui lui est arrivé sont : Bahri Hamid (divisionnaire de la sûreté), Aziz (Officier du GUS) et le dénommé Deiraa (agent de la police judiciaire). Les autorités marocaines ont transféré Salek vers l'hôpital Ibn Rochd à Casablanca.

L'Association Sahraouie, avait, auparavant, reçu des témoignages de plusieurs victimes de la torture pratiquée par les forces sécuritaires marocaines contre les manifestants sahraouis, qui confirment que le dénommé Bahri Hamid, avait déjà versé sur elles de l'essence et les a menacé de les brûler si jamais elles participent encore aux manifestations » (ASVDH).

ATTEINTE A LA LIBERTE DE CIRCULATION

Depuis le début de l'occupation marocaine du Sahara Occidental, les sahraouis vivant dans les territoires sous leur contrôle, sont soumis à toutes sortes d'entraves pour voyager librement à l'étranger. Ce fut le cas en mars 2003 pour une délégation de 13 personnes qui devaient participer à une Rencontre des Disparus sahraouis à Genève. Les autorités les ont empêchées de quitter le territoire, et leurs passeports ont été confisqués.

En octobre de cette année, « *Les autorités marocaines viennent de d'interdire, aujourd'hui vendredi 12 octobre, Mme. DJIMI Elghalia, vice présidente de l'ASVDH, de quitter le territoire en faisant pression sur son directeur de travail qui a refusé de lui signer son congé annuel, qui devrait commencer à partir du 15 octobre au 26 novembre 2007, et l'autorisation de quitter le territoire. Nous rappelons que Mme DJIMI avait un programme chargé avec des Organisations Internationale des Droits Humains, en Europe, dont Front Line (Irlande), section d'Amnistie Internationale (France). Durant ce programme Mme. DJIMI envisageait parler, au nom de l'ASVDH dont elle est la vice présidente, de la situation des droits de l'homme au Sahara Occidental et aussi de la situation de notre association que les autorités marocaines refusent toujours de reconnaître et dont trois de ses*

membres se trouvent en prison à cause de leur adhésion à l'ASVDH et à leurs activités en tant que défenseurs des droits humains » (ASVDH)

Les observateurs internationaux ne sont pas les bienvenus. De nombreuses délégations étrangères ont été expulsées du Maroc ces dernières années pour avoir voulu entrer en contact avec des défenseurs sahraouis des droits de l'homme.

Ainsi, le juge italien, **Mr. Nicola QUATRANO**, qui venait d'assister au procès des étudiants sahraoui à Marrakech, a été arrêté, le vendredi 03 août 2007, à El-Ayoune, à 21 :00 GMT. La police marocaine a confisqué la voiture que conduisait Mr. QUATRANO ainsi que ses papiers pour le contraindre à venir au poste de la police judiciaire. Vu que Mr. QUATRANO n'avait commis aucune infraction, ce dernier croit que cet acte entre dans le contexte de la politique d'intimidation que pratique les autorités marocaines contre les sahraouis et étrangers qui visitent le territoire.

Le 21 août, deux jeunes politiciennes norvégiennes, qui accompagnaient Rabab Amidane de retour de Norvège, sont interpellées à El Ayoun et poussées à quitter la région. Rabab Amidane avait séjourné en Norvège et en Suède du 21.07. au 06.08.07. Elle a eu de nombreux contacts avec des organisations politiques de jeunesse et d'étudiants et rencontré le Premier ministre norvégien Jens Stoltenberg et plusieurs parlementaires.

Ce ne sont ici que quelques éléments qui montrent que le Maroc, Etat membre du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, viole de manière généralisée et systématique les droits humains au Sahara Occidental, et nous espérons qu'ils seront pris en compte au cours de l'Examen Périodique Universel.

Annexes : 1) Rapport 2006

2) Dossier Disparus 2005